

## TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL

### **I. Contexte et Justification**

---

L'objectif de développement durable 4 relatif à l'éducation vise l'achèvement d'un "enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité conduisant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces" pour toutes les filles et tous les garçons d'ici 2030. Au niveau global, l'Institut de Statistiques de l'UNESCO estime qu'environ 258 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes sont non scolarisés. Dans le cas du Tchad, les données de l'enquête MICS de 2019 permettent d'estimer 57%, 53% et 64% des enfants en âge de fréquenter respectivement l'école primaire, le premier cycle de l'enseignement secondaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont non scolarisés. Concernant la qualité de l'éducation, les résultats de l'enquête PASEC de 2019 indiquent que seulement 22,2% et 11,5% des élèves en fin de cycle primaire atteignent le seuil de compétences minimales, respectivement en lecture et mathématiques.

Afin d'aider le pays dans la réponse à la crise des apprentissages, l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Union Européenne préparent le Projet d'Amélioration des Apprentissages pour l'Autonomisation des Jeunes (ALAPAJ), dont la composante 2 devrait être mise en œuvre par le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique (MENPC), avec l'appui d'un consortium comprenant l'UNICEF, le PAM et la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF). Les 4 provinces d'intervention retenues sont : le Mandoul, le Logone Oriental, le Ouaddaï et le Wadi Fira. Les principales activités incluent la construction de collèges, la réhabilitation d'écoles primaire, l'achat et la distribution de manuels scolaires pour l'enseignement moyen, la création de cantines scolaires, les interventions en faveur de la scolarisation des filles, la participation communautaire, le renforcement des capacités d'encadrement pédagogique et le suivi-évaluation.

Compte tenu de la nature des activités, il est prévu la réalisation d'un Plan de Gestion Environnemental et Social pour la composante 2 du projet.

### **II. Objectifs de la consultation**

---

Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) est conçu comme étant un mécanisme de tri pour les impacts environnementaux et sociaux des investissements et activités inconnues avant l'évaluation du projet. Il se présente donc comme instrument pour déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels futurs. En outre le PCGES devra définir le cadre et les outils de suivi et de surveillance ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet et la réalisation des activités pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux défavorables, les supprimer ou les réduire à des niveaux acceptables.

Les objectifs spécifiques du PCGES incluront les mesures suivantes : (i) fixer les procédures et méthodologie explicites pour la planification environnementale et sociale ainsi que pour l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des activités afférentes aux infrastructures scolaires devant être financées dans le cadre du projet ; (ii) préciser les rôles et responsabilités ad hoc, et esquisser les procédures de compte-rendu impératives pour gérer et suivre les préoccupations environnementales et sociales relatives à ces activités ; (iii) déterminer les besoins en formation, renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate du PCGES ; (iv) fixer le

montant du financement à pourvoir par le projet pour mettre en œuvre les conditions requises par le PCGES et ; (v) fournir les moyens d'information adaptés pour exécuter le PCGES ; (vi) proposer un mécanisme de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PCGES ainsi que les outils y relatifs.

### **III. Responsabilités/Méthodologie**

---

Le consultant travaillera sous la supervision directe du chef de section éducation, et en collaboration avec la section eau, hygiène et assainissement de UNICEF Tchad. L'UNICEF mettra à la disposition du Consultant tous les documents pertinents relatifs au projet ainsi que toutes autres informations jugées nécessaires à la réalisation de la mission du Consultant. Le Consultant recevra de l'UNICEF les directives de l'AFD sur les études environnementales et sociales.

Le Consultant devra identifier et passer en revue les règlements et les directives qui régiront la conduite du PCGES. Ceux-ci incluent notamment les politiques de l'AFD et de l'UNICEF en matière d'études environnementale et sociale et la politique nationale de la République du Tchad (lois, règlements, etc.) concernant l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux.

Les infrastructures scolaires devront être réalisées en tenant compte des directives de l'AFD et de la politique nationale en matière de gestion des impacts environnementaux et sociaux. Si des personnes sont déplacées, des termes de références relatifs au cadre de recasement des personnes affectées seront développés et feront l'objet si nécessaire d'un plan de réinstallation (PIR) qui sera diffusé séparément. Des consultations avec les acteurs et les personnes potentiellement affectées, y compris les communautés locales, aussi bien que la mise à disposition d'informations aux personnes affectées et à d'autres ayants droit devront être organisées par le Consultant et être reflétées dans le PCGES. En outre, un plan de consultation du public pendant la vie du projet devra être développé et inclus dans le PCGES.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec les autorités administratives locales auxquelles les sites de réalisation des infrastructures scolaires sont rattachés, les ministères en charge de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la protection de la nature, les ONG intervenant dans ces domaines et tous les autres services, organismes et structures concernés par les questions d'impact social et environnemental. Tous les documents produits au titre de l'étude devront être remis à l'UNICEF et au MENPC.

Les prestations attendues dans le cadre de la préparation du PCGES sont les suivantes :

- une présentation sommaire et générale des conditions du milieu naturel (physique et biologique), du milieu humain, socioéconomique et culturel dans les zones d'intervention du projet ;
- une présentation du cadre juridique, réglementaire et un aperçu des politiques de sauvegarde environnementales applicables aux infrastructures socioéconomiques ainsi qu'une discussion des conditions requises par les différentes politiques ;
- une présentation du cadre institutionnel, en détaillant les dispositions institutionnelles relatives aux phases des travaux, d'exploitation et de maintenance des infrastructures concernées ;
- une description du renforcement des capacités, de la formation et de l'assistance technique, éventuellement nécessaires à la mise en œuvre du PCGES ;
- la préparation d'un cadre de suivi et évaluation avec des indicateurs, un calendrier de monitoring et la désignation des responsables de la mise en œuvre du Plan ;
- l'élaboration d'un budget de mise en œuvre du PCGES ;
- la préparation des annexes techniques aidant à la mise en œuvre du PCGES.

### **IV. Résultats attendus**

---

A l'issue de cette prestation, le Consultant devra produire :

- un draft de PCGES qui devra être soumis à l'UNICEF et au MENPC pour revue et commentaires avant transmission par l'UNICEF à l'AFD pour commentaires ;
- la version finale du PCGES qui devra être disponible après prise en compte des observations du MENPC, de l'UNICEF et de l'AFD.

Activités	Livrables/Résultats attendus	Dates	Paiement
Mission au Tchad (10 jours) et production du rapport (5 jours)	Consultations avec les parties prenantes, consultations avec les communautés locales, collecte de données : Rapport de mission	15 jours	20%
Préparation du PCGES	Draft de PCGES	15 jours	50%
Préparation du PCGES	Version finale du PCGES prenant en compte les observations du MENPC, de l'UNICEF et de l'AFD.	10 jours	30%

#### V. Formation académique/Expérience/Compétences

- Le Consultant devra avoir au minimum un diplôme de niveau Master, dans les domaines de l'environnement, de la gestion, du développement rural ou dans des domaines connexes.
- Il devra avoir une expérience avérée d'au moins 10 ans dans la préparation de documents d'évaluation d'impact environnemental et social, et une bonne connaissance des projets de développement ainsi qu'une maîtrise des procédures des banques de développement en matière d'études environnementales et sociales.
- Il devra avoir réalisé au moins cinq activités similaires en Afrique subsaharienne.
- Le Consultant devra en outre avoir de bonnes aptitudes en relations interpersonnelles, une bonne capacité de communication, et une maîtrise de la langue française.

#### VI. Conditions de travail

- A distance       Au bureau

Le consultant devra effectuer une mission de 10 jours au Tchad (à N'Djaména et dans les zones d'intervention du projet) au début de sa mission, pour consulter les différentes parties prenantes et les acteurs locaux, et collecter les informations et données nécessaires à sa mission. Le/la Consultant(e) devra disposer du matériel informatique nécessaire à la consultation.

#### VII. Supervision

Le/la consultante sera sous la supervision directe du Chef de Section Education

#### VIII. Soumission des offres techniques et financières

Les candidats seront invités à soumettre en ligne lors de leur application :

1. Lettre de motivation ;
2. un CV récent ;
3. une offre financière qui doit être une offre de rémunération tout compris (honoraires, frais connexes, etc.).

Les candidats sont invités à soumettre leurs offres financières en dollars des Etats-Unis (USD) suivant le canevas ci-après :

Description	Unité (jour/mois)	Quantité (jour/mois)	Prix Unitaire	Coût total (USD)
Honoraire journalier				
Perdiem journalier				
Voyage International (classe économique et le plus direct)				
Forfait mensuel de communication et connexion internet (si applicable)				
Frais de location de voiture (si applicable)				
Autres (A préciser)				
<b>Total</b>				

Les critères de sélection des candidats seront basés sur les qualifications, les compétences, l'expertise et l'expérience dans le domaine requis, et la qualité de l'offre technique et financière. Chaque dossier sera évalué d'abord sur ses mérites techniques, puis sur son coût.

L'offre technique sera notée sur 70 avec un seuil de passage de 50 points. L'offre financière est notée sur 30 et le maximum de points étant attribué à l'offre financière la plus basse des offres techniques qualifiées, les autres offres recevant une note inversement proportionnelle à l'offre financière la plus basse]. L'offre la mieux disante combinant les 2 notes sera retenue.

### Réserves

L'UNICEF se réserve le droit de résilier le contrat et/ou de retenir tout ou partie du paiement si les règles et règlements concernant la confidentialité, l'éthique et les procédures de l'UNICEF et des partenaires ne sont pas respectés, si la performance n'est pas satisfaisante ou si les travaux/livrables sont incomplets, non livrés ou ne respectent pas les délais. Les livrables resteront la propriété de l'UNICEF.

Le/la Consultant/e doit respecter la confidentialité des informations traitées pendant la mission. Les documents et informations fournis ne doivent être utilisés que pour les tâches liées au présent contrat.

### Cadre de Sauvegarde de l'enfance

Cette activité est-elle considérée comme un « rôle à risque élevé du point de vue de la sauvegarde de l'enfance ? »

Oui       Non      Si Oui, choisissez ci-dessous

**Contact direct avec les enfants**     Oui     Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de contact interpersonnel direct avec les enfants, ou de travail à proximité immédiate et physique, sous la supervision limitée d'un membre du personnel plus expérimenté :

**Accès aux données ayant trait aux enfants**  Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre d'heures/mois de manipulation ou de transmission d'informations personnelles identifiables d'enfants (nom, carte d'identité nationale, données de localisation, photos) :

Vous trouverez plus d'information sur [Child Safeguarding SharePoint](#) et [Child Safeguarding FAQs and Updates](#)

### **Remarques**

---

Les personnes engagées dans le cadre d'un contrat de consultant individuel ne seront pas considérées comme des « membres du personnel » en vertu du Statut et du Règlement du personnel des Nations Unies et des politiques et procédures de l'UNICEF et n'auront pas droit aux avantages qui y sont prévus. Leurs conditions de service seront régies par leur contrat et les Conditions Générales des Contrats pour les Services des Consultants et des Entrepreneurs Individuels. Les consultants et les entrepreneurs individuels sont responsables de déterminer leurs obligations fiscales et du paiement de toutes les taxes et / ou droits, conformément aux lois locales ou autres lois applicables.